

HGL.29.09.93
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 20 Mai 1994

/) ECRET n° 94-214/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.-

Portant Promotion au titre des années
1985, 1987 et 1989 des Ingénieurs
Principaux des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques
(Mines) en tête: Monsieur NTALANI (Daniel)

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant
Refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960, fixant le
Statut Commun des cadres de la catégorie A des Services Tech-
niques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965,
réglementant l'Avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974,
abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP
du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985
déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux
intégrations, avancements et révisions des situations adminis-
tratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990,
portant déblocage des effets financiers des avancements et
des révisions des situations administratives ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993
portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993,
portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant
organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 94-213 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du
20 Mai 1994, portant inscription au tableau d'Avance-
ment au titre des années 1985, 1987 et 1989 des Ingénieurs
Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Mines), en tête: Mr NTALANI (Daniel) ;

D.G.B.

D.G.C.F.

/) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er:- Sont promus aux échelons supérieurs au titre des années ci-dessous de leur grade, les Ingénieurs Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les suivent ACC=NEANT.

ANNEE 1985 :

AU 2° ECHELON, INDICE 940:

Monsieur NTALANI	(Daniel)	P/C du 01.02.85	DGI
Mademoiselle MANGA	Denise	P/C du 01.07.85	DGI

ANNEE 1987 :

AU 3° ECHELON, INDICE 1010:

NTALANI	Daniel	P/C du 01.02.87	DGI
MANGA	Denise	P/C du 01.07.87	DGI

ANNEE 1989 :

AU 4° ECHELON, INDICE 1140:

NTALANI	(Daniel)	P/C du 01.02.89	DGI
MANGA	Denise	P/C du 01.07.89	DGI

ARTICLE 2:- Le présent Décret ~~qui~~ prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 20 Mai 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
Et des Réformes Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

- Jean Prosper KOYO.-

/-)MPLIATIONS:

- JCRC.....1
- DGFP/DGCA/BST.....6
- DGB/DGCF.....4
- MME/DGI.....3
- INTERESSES.....2
- DOSSIERS.....6
- SGG/BC.....3.-